



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2025

RAPPORT DU JURY

Rapport du Président du jury : page 3

Rapports des différentes commissions :

✚ Cinéma-Audiovisuel :	page 7
✚ Histoire des Arts :	page 13
✚ Théâtre :	page 21
✚ Danse :	page 25
✚ LCA :	page 29
✚ Français Langue Seconde :	page 33
✚ DNL en Anglais (LEGT - 1 ^{er} degré) :	page 40
✚ DNL en Anglais (Lycée Professionnel) :	page 45
✚ DNL en Espagnol (LEGT) :	page 49

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
Session 2025**

Cette année, les épreuves se sont déroulées entre le 7 et le 17 janvier 2025.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Arts du cirque, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre. L'arrêté ministériel du 6 mars 2018, publié au Journal officiel de la République française du 18 mars 2018, institue un nouveau secteur disciplinaire : Langues et Cultures de l'Antiquité, comportant deux options : latin, grec. Son objectif est de favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen et prévoit, pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*, pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Un dernier arrêté ministériel en date du 10 février 2022 institue, au sein du secteur disciplinaire arts, une nouvelle option : arts du cirque.

Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à se référer à la note de service du 16 juillet 2019 pour mieux se préparer à cet examen et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Rappel de la réglementation concernant le rapport

(Extrait de la note de service 2019-104 du 16/07/2019)

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

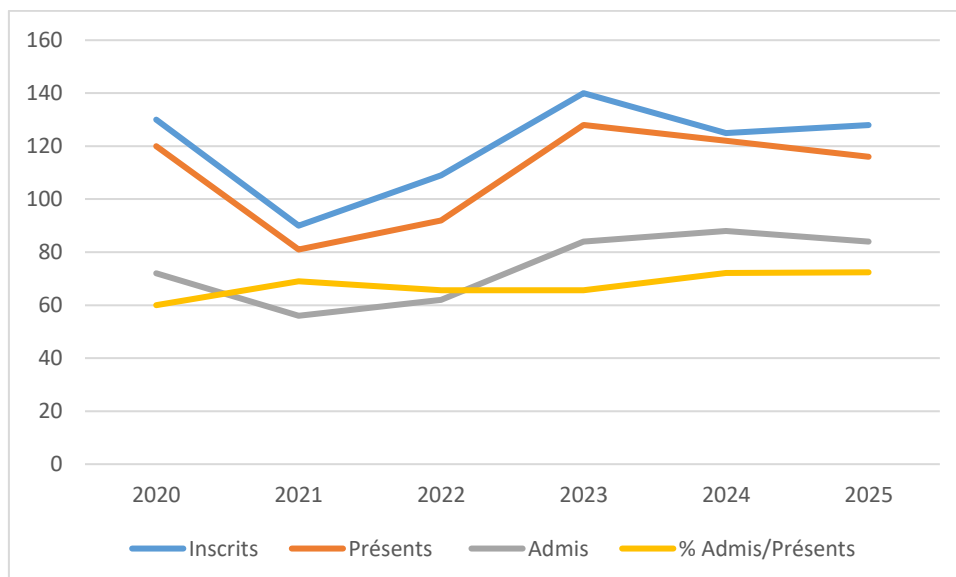
- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »

Cette session 2025 a été marquée par une stagnation du nombre de candidats ; 128 inscrits, en très légère hausse de 2.5% par rapport à la session précédente, et ce après une baisse de 10% en 2024, une hausse de 22% en 2023, de 17.5% en 2022, de 25% en 2018 et 18% en 2019, puis une baisse importante de 30 % en 2021. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais, au contraire, une alternance quasi régulière entre baisse et

hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 116 candidats présents en cette session 2025 (122 en 2024, en légère baisse de 6,5% par rapport à la session 2024). Spécificité de cette session : la présence de 14 candidats du 1^{er} degré (3 en FLS, 2 en DNL Arts Visuels en Anglais, 3 en DNL EPS en Anglais, 5 en DNL Mathématiques en Anglais, 1 en DNL Sciences et Technologie en Anglais), 1 en DNL Economie-Gestion en Espagnol en LP, 1 en DNL SES en Italien, 1 en DNL Histoire-Géographie en Russe. 47.6% des inscriptions à l'examen de certification complémentaire concernent l'enseignement en langue étrangère dans une DNL.

Les taux de réussite à l'examen se révèlent cette année disparates : excellents en FLS, fort satisfaisants en CAV, DNL en Anglais et en Espagnol, ils sont tout juste moyens voire insuffisants dans d'autres spécialités, dont le nombre de candidats est toutefois peu représentatif. Le pourcentage total d'admis est identique à la session précédente : 72%, 66,5% lors de la session 2023. Les tableaux proposés ci-dessous fournissent des éléments statistiques détaillés, le premier inscrivant la session 2025 dans le contexte des cinq dernières années.



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2025 : ÉLÉMENTS STATISTIQUES

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES	%
Arts : Cinéma et Audiovisuel (2 nd degré)	10	9	7	2	77.5
Arts : Danse (2 nd degré)	2	2	1	1	50
Arts : Histoire des Arts (2 nd degré)	7	5	3	2	60
Arts : Théâtre (2 nd degré)	13	13	7	6	54
DNL : Arts Visuels en Anglais (1 ^{er} degré)	3	2	1	1	50
DNL : EPS en Anglais (1 ^{er} degré)	5	3	3	0	100
DNL : Mathématiques en Anglais (1 ^{er} degré)	5	5	4	1	80
DNL : Sciences et Technologie en Anglais (1 ^{er} degré)	1	1	1	0	100
DNL (LP) en Espagnol (2 nd degré)	1	1	1	0	100
DNL (LP) en Anglais (2 nd degré)	9	9	9	0	100
DNL (LG&T) en Anglais (2 nd degré)	32	28	19	9	68
DNL (LG&T) en Espagnol (2 nd degré)	3	3	2	1	66,5
DNL (LG&T) en Italien (2 nd degré)	1	1	1	0	100
DNL (LG&T) en Russe	1	1	0	1	00
FLS (1 ^{er} degré)	5	3	3	0	100
FLS (2 nd degré)	23	23	19	4	82,5
LCA (2 nd degré)	7	7	3	4	43
TOTAL	128	116	84	32	72

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est avéré – comme chaque année - très variable d'un secteur à l'autre : plusieurs présidents de commission signalent des évolutions très positives, d'autres regrettent la faiblesse générale du niveau des candidatures.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet, dans un second temps, d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur**

l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.

Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2025
Le président du jury,
Bruno Bouchard, IA-IPR

RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame LEGRAND (IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel),
et Monsieur GIVELET (Chargé de Mission auprès de l'Inspection lettres cinéma)*

Les modalités de la délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, dont le Cinéma-Audiovisuel, ont fait l'objet d'une nouvelle note de service, No 2019-104 et datée du 16 juillet 2019 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919.

Une disposition importante de ce texte visant à actualiser les anciennes dispositions permet l'ouverture de l'examen aux personnels du premier degré pour les secteurs disciplinaires, notamment artistiques, pour lesquels ce n'est pas encore le cas.

L'examen s'est déroulé le vendredi 10 janvier 2025 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

Quelques éléments statistiques :

Cette année, il y avait 10 candidats inscrits ; 9 se sont présentés.

7 candidats sur 9 ont été admis (77 %) : le niveau global des prestations est satisfaisant. Aucun candidat n'a obtenu de note inférieure à 08 /20 (ce qui sanctionnerait des connaissances insuffisantes, à la date de l'épreuve, sur l'ensemble des différents aspects soumis à évaluation).

- Les notes s'échelonnent de 8 à 16.
- La moyenne est de 12,77 cette année, stable en regard de la session précédente. Les notes entre 08 et 10 sont attribuées à des candidats invités à approfondir des connaissances et des pratiques afin qu'elles répondent pleinement aux attendus spécifiques de l'enseignement de cinéma.

Profil des candidats :

- Cinq disciplines différentes sont représentées cette année. Tous les candidats exerçaient dans le second degré comme titulaires, dont un professeur de lycée professionnel.
- Les candidats se sont présentés dans l'espoir de faire reconnaître des compétences dans le domaine cinéma-audiovisuel, éventuellement pour enseigner le CAV. Ils se montrent impliqués dans leur établissement – collège ou lycée - dans des projets à dominante audiovisuelle ou intègrent des œuvres cinématographiques dans leur enseignement.

Disciplines d'origine :

- Anglais : 2
- EPS : 1
- Histoire Géographie : 1
- Lettres modernes : 4
- Lettres / anglais : 1

Echelle de notation :

Notes	Nombre de candidats
17	1
16	1
15	1
14	2
12	1
10	1
09	1
08	1

Les attendus et le déroulement de l'épreuve

Les attendus :

La note de service, No 2019-104 du 16 juillet 2019 précise **pour ce qui concerne les candidats issus du premier degré qu'ils peuvent « (...) valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3. »**

Dans ce contexte, le jury évaluera :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;*
- *La capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;*
- *La capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;*
- *La connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.*

Ces critères reprennent, enrichissent et complètent ceux définis dans la précédente note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. du N° 39 du 28 octobre 2004. Concernant les personnels du second degré, la vocation première de la certification complémentaire demeure la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V. et pour identifier les personnes ressources pour la mise en œuvre du PEAC. Le jury évalue prioritairement les candidats dans cette perspective **et n'attribue pas la certification sur la simple mise en œuvre d'expériences pédagogiques construites autour de l'image, de l'éducation aux médias et du cinéma, toutes intéressantes et pertinentes qu'elles soient.**

L'épreuve :

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté. La plupart des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé ; le jury s'est parfois vu dans l'obligation d'intervenir pour demander à des candidats de conclure en quelques secondes. Dans le cas contraire, le temps non utilisé par le candidat est « banalisé » et le jury enchaîne avec la seconde partie.

N.B. : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou extrait de réalisation est autorisée. La prise de note est également possible pendant la seconde partie de l'épreuve. Le jury ne met pas de matériel à disposition du candidat : si celui-ci souhaite présenter un extrait de production, il devra en avoir prévu les moyens. Nous tenons par ailleurs à souligner que cette présentation devra être incluse dans l'exposé et ne donnera pas lieu à l'octroi de temps supplémentaire.

L'entretien conduit par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art cinématographique, notamment sa culture personnelle dans ce domaine, mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- Objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique* : culture cinématographique, théorie et histoire du cinéma ; outils de création.
- Organisation des enseignements.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma ; les rôles respectifs de l'enseignant et de l'intervenant dans le cadre d'un projet ou d'un enseignement de cinéma.
- Les contenus : **l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique.** Ce dernier point s'avère parfois appréhendé de manière peu satisfaisante, l'enseignement se voyant trop souvent fondé sur une distinction entre la transmission de savoirs théoriques d'une part, leur application dans un second temps par le biais d'exercices pratiques d'autre part, parfois strictement délégués au partenaire. La pratique ne peut en effet être restreinte à l'illustration ou la mise en application de connaissances transmises préalablement ; elle peut, dans certains cas, être envisagée comme une manière d'accéder à des connaissances théoriques. Dans tous les cas, théorie et pratique doivent s'articuler et l'on attend du candidat qu'il ait des compétences dans les deux domaines.
- Il est souhaitable que le candidat se soit formé *a minima* aux outils techniques qui lui permettent ou lui permettront de participer à la pratique de cet enseignement et d'articuler son action à celle des intervenants professionnels.

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée : le candidat est invité dans la dernière partie de l'entretien à visionner une seule fois une courte séquence (2 à 3 minutes) puis à

l'analyser succinctement. Les extraits proposés cette année dans ce cadre étaient extraits des œuvres suivantes :

L'Aurore de Murnau (1927) ; *L'impossible Monsieur Bébé* de Hawks (1938) ; *Les Raisins de la colère* de Ford (1940) ; *Le Manteau* de Lattuada (1952) ; *Notre-Dame de Paris* de Delannoy (1956) ; *Aguirre ou la colère de Dieu* de Herzog (1972) ; *Casino Royale* de Campbell (2006) ; *Moi, Daniel Blake* de Loach (2016) ; *Boléro* de Fontaine (2024).

Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – la prise de note est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. **Nous attendons du candidat qu'il se montre en mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés cinématographiques dominants qu'il aura repérés.** Il s'agit ainsi de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation. Une culture cinématographique correcte est également attendue du candidat afin que les enjeux de la séquence présentée puissent être correctement analysés.

Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

Une journée de formation aux certifications complémentaires Arts a été proposée au Plan Académique de Formation 2024 afin de préciser les attentes de celles-ci, de répondre aux questions des candidats potentiels et de donner des conseils pour les préparer. Celle-ci a eu lieu le 02 octobre 2024.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement.
- Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, observer des cours si ces collègues en acceptent l'augure.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement *artistique*.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire ; les différentes étapes de concertation...).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.

- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global de Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles, modèles de scénarios*, Nathan, 1991

Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993
- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 199
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008

- Gilles MOUJELIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

Autres ressources

- les DVD de la collections « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr/>

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur Alain MURSCHEL

IA-IPR d'Arts Plastiques

Président de la Commission

Rapport certification complémentaire *Histoire des Arts* — session 2025

Composition du jury :

Alain Murschel, IA-IPR d'arts plastiques et co-référent sur le suivi de l'histoire des arts ;

Julie Verlaine, professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Tours ;

Stéphanie Couannault, professeure d'histoire-géographie enseignant l'histoire des arts en lycée et certifiée en enseignement complémentaire Histoire de l'Art ;

Gilles Lebeau, professeur d'arts plastiques, certifié en enseignement complémentaire Histoire de l'Art (en remplacement de l'IA-IPR dès lors que la candidature relève du vivier de sa discipline).

Résultats :

- Candidats : 7 inscrits / 7 rapports remis / **5 présents** / 2 absents
- Profils : 6 public / 1 privé et corps : 5 certifiés / 2 agrégés
- Disciplines d'origine : 1 Histoire-géographie, 1 Arts Plastiques, 2 Lettres, 1 Education Musicale.
- Répartition des notes :

7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	1					1			1				1

Rappel : sont déclarés **admis** les candidats ayant obtenu **une note égale ou supérieure à 10/20**.

Commentaires du jury :

Au regard des effectifs réduits de candidats sur cette session, **nous encourageons vivement les professeurs à préparer et se présenter à la certification complémentaire Histoire de l'Art, afin d'asseoir un vivier suffisamment expert, étoffé et élargi** (représentativité de plusieurs disciplines nécessaire) **pour répondre aux besoins de l'enseignement d'histoire des arts** au collège, comme au lycée ; de contribuer à son déploiement au sein de divers projets et de sensibiliser (à nouveau) les professeurs à cet enseignement obligatoire, optionnel et/ou de spécialité.

Outre les rapports des jurys, des ressources d'accompagnement sont mises à disposition sur le site académique dédié : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certifications-et-habilitations-122258>, ou portails disciplinaires, avec un **diaporama de présentation de l'épreuve** que nous vous invitons à saisir dans la perspective de vous y présenter :

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/zezeQPYifTw2WRM>

Nous vous encourageons également à ne pas attendre la demi-journée d'(in)formation et de présentation de l'épreuve qui se tient habituellement début octobre sur Orléans pour débiter la rédaction de votre rapport, car le délai est très court entre ce temps et le dépôt officiel des rapports. Enfin, nous vous renvoyons aux précédents rapports du jury, dont celui de la session 2024 (<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/documents/pdf/rapport-de-jury-session-2024-27549.pdf>), très explicite : tant sur les attendus de cette épreuve (le rapport et la soutenance orale) que sur la conduite de l'évaluation qui prend appui sur une « grille d'évaluation à échelle descriptive » produite au sein de cette académie : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique1306> Cette grille indique précisément quels sont les compétences et niveaux de maîtrise observés, évalués et est à saisir comme un élément repère précis pour vous situer et progresser.

1. Un rapport qui éclaire déjà

Les rapports des candidats de cette session répondent bien plus justement aux attendus, sans doute en écho aux préconisations portées dans le précédent rapport du jury ou lors de la demi-journée de présentation formative de la certification complémentaire qui se tient début octobre sur Orléans.

Le jury a très vite su identifier les candidats qui se sont emparés de cet exercice rédactionnel, avec rigueur, développement et partage d'expériences de ceux qui, très heureusement à la marge, ont appréhendé cet attendu très superficiellement et bien en-deçà du ratio possible (« cinq pages dactylographiées »).

Il est, en effet, questionnant de prétendre à cette certification complémentaire en ne restituant qu'une ou deux pages ou un simple CV adossé à une seule lettre de motivation d'une page. Les informations et contenus insuffisamment portés, n'éclairent et ne convainquent alors pas.

En revanche, un rapport exposant brièvement le parcours, les intentions de la candidature et une expérience pédagogique inter-trans-pluridisciplinaire/partenariale/un projet d'histoire des arts menés mettent déjà en appétit un jury, placera le candidat dans de bonnes prédispositions.

Toutefois, il n'est pas attendu un dépassement du nombre de pages autorisé ; que les annexes n'ont pas à absorber d'une manière excessive allant jusqu'à une trentaine de pages !

C'est un juste et raisonnable équilibre qui est à penser et qui - de par le format établi – n'est qu'un socle de départ (non évalué) à une prestation orale à venir.

Il n'est également pas attendu et souhaité d'adresser quelconque support écrit, dossier, aux membres du jury le jour de la soutenance : ces éléments sont à lover dans l'annexe du rapport du candidat.

Rappelons que le jury étudie chaque candidature et consacre un temps approfondi au rapport du candidat en amont de le rencontrer et que la soutenance ne permet pas d'appréhender aisément ce support (diaporama, livret, portfolios, ...) qui perturbe l'échange et égare le candidat.

Nous vous renvoyons à l'extrait du texte cadre :

« un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury **dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci** ».

Source BO n°30 du 25 juillet 2019 : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Non sujet à évaluation, le rapport du candidat doit somme toute témoigner d'un positionnement et d'un investissement sérieux : au regard de ladite préparation à la certification, mais aussi au regard de l'expérience souhaitée envers des projets d'enseignement d'histoire des arts menés au collège ou au lycée.

Entendu que les parcours, pratiques et expériences sont très différents d'un candidat à l'autre et que ceux-ci ne sont pas du même ordre en fonction d'une affectation en collège ou en lycée. Le jury le mesure aisément et sait parfaitement s'adapter, sans aucune approche dépréciative ; bien au contraire ! Cette diversité de candidatures, de parcours et d'expériences est même une richesse.

En ce sens, si une mise en œuvre des programmes d'histoire des arts en lycée a pu s'opérer de par l'affectation ou les rencontres professionnelles opportunes du candidat, le jury sondera tout candidat sur sa connaissance obligée des programmes d'enseignement d'histoire des arts de lycée, d'autant plus s'il n'y exerce pas (afin de s'assurer de sa saisie et compréhension) puisqu'une des visées de cette certification étant justement de panser l'absence de CAPES pour cet enseignement.

Un candidat enseignant en collège, enrôlé dans un/des projet(s) histoire des arts dans son/ses établissement(s) sait donc devoir saisir ces programmes, en connaître les contenus, les enjeux, les attendus de fin de cycle (terminal) et d'épreuves (écrite et orale) du baccalauréat. En faire l'impasse ou l'aborder approximativement dessert le candidat et l'absence de connaissances des programmes s'avère rédhibitoire.

Nous vous renvoyons aux programmes d'enseignements d'histoire des arts, collège, option, spécialité, via le site Eduscol [HIDA](https://eduscol.education.fr/1673/programmes-et-ressources-en-histoire-des-arts-voie-gt) :

<https://eduscol.education.fr/1673/programmes-et-ressources-en-histoire-des-arts-voie-gt>

Et via le portail disciplinaire académique HIDA :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique409>, où vous trouverez une ressource académique aidante, mais non de substitution des programmes officiels : deux tableaux synoptiques des programmes (enseignements optionnel et de spécialité).

Evidemment, les connaissances plus générales en histoire de l'Art sont incontournables et seront sondées. Comme il convient de bien distinguer l'histoire des arts, de l'histoire de l'Art. Il est indispensable de maîtriser les grands jalons de notre histoire de l'art, ses mouvements/courants artistiques, d'embrasser plusieurs domaines artistiques pour tenir un éventail des plus larges et riches, de savoir situer et contextualiser les œuvres majeurs, d'avoir une parfaite maîtrise de la chronologie, comme de faire preuve d'une culture élargie à des œuvres d'époques et de distances géographiques variées ; de démontrer des capacités et méthodes d'analyse, de faire état d'une sensibilité et curiosité face à l'art en général et de ne pas s'en tenir à cette seule strate.

2. Une épreuve orale qui confirme

Outre le rapport, l'exposé et l'entretien permettent de sonder et d'évaluer les connaissances culturelles des candidats. Le jury propose à un moment opportun de l'entretien et à propos de l'exposé, une projection d'une reproduction d'une œuvre d'art au candidat, afin de vérifier ses acquis culturels, comme de jauger ses capacités méthodologiques face à l'appréhension et l'exploitation d'une œuvre d'art qu'il peut somme toute méconnaître.

Cet exercice met en exergue des réflexes et gestes professionnels intéressants, parlants, et place rapidement le candidat dans une transposition et situation concrète de cours : comment l'utiliser avec des élèves, quelles propositions de cours, quelle méthodologie d'analyse proposée, quels pont(s) possibles avec d'autres références artistiques, quel vocabulaire associer, etc. ?

Si le candidat peut ne pas tout connaître, il doit néanmoins faire la démonstration d'une certaine « plasticité », au sens d'une capacité à s'adapter aux propositions (nouvelles), aux formes artistiques plurielles. Réagir face aux œuvres ne peut pas seulement relever du ressenti, mais aussi d'une maîtrise de certains fondamentaux (vocabulaire spécifique lié aux domaines artistiques, approche ouverte, sensible, mais aussi cultivée de plusieurs domaines artistiques, méthode d'analyse d'œuvres/images fixes ou animées, sonores, etc.).

Et en sus de cette assise culturelle nécessaire, le candidat doit faire preuve d'une capacité à travailler en équipe (pédagogique et partenariale) autant qu'à s'enrôler (naturellement) dans des démarches de projets partagés ; ce qui est le principe de l'enseignement d'histoire des arts.

Il convient enfin bien de veiller à ce que l'approche des projets menés reposent bien sur des propositions, questionnements et situations problématisées et n'ont rien à voir avec une approche exclusivement thématique qui instrumentaliserait l'histoire des arts, voir l'œuvre d'art, au sein de projets/activités juste anecdotiques et illustratifs.

Sachant que le jury a étudié votre rapport, nous attendons de l'exposé oral qu'il ne réplique pas ce qui a déjà été explicité par écrit, mais qu'il apporte éclairages, compléments et ouvre le propos.

Le candidat peut donc exposer soit une situation vécue, soit partager une proposition fictionnelle d'un projet qu'il mènerait (en situation de lycée, par exemple) ou qu'il finaliserait (car plusieurs candidats ont exposé un projet non abouti et n'ont pas su tirer profit de cette soutenance pour dépasser l'existant avorté et offrir des possibles, ce qui était autant dommageable que frustrant).

L'exposé en un temps aussi imparti, gagnerait encore à être mieux appréhendé par certains candidats qui se piègent à trop vouloir s'épancher sur plusieurs projets menés. Nous ne pouvons que vous encourager à gagner en esprit de synthèse et à être plus sélectif dans vos choix. Le jury saura au besoin prendre appui sur une autre piste, un autre scénario pédagogique, si ceux-ci sont présents dans le rapport.

Si les annotations/prises de note et plan aidant la structuration de la partie exposé sont permis, le jury ne peut que vous encourager à vous en défaire dès le temps d'entretien engagé, ne serait-ce que pour fluidifier les échanges et de faire la démonstration que vos connaissances ne se limitent pas à ce support, mais que vous êtes en capacité à faire renvoi et convoquer des œuvres spontanément et plus pertinemment au regard des échanges menés (d'ailleurs, l'œuvre qui vous est soumise part de là). Cela démontre votre capacité réactive et rassure sur le réservoir et potentiel culturel élargi qui est le vôtre : votre musée personnel ! Nous vous invitons aussi à connaître par cœur les 3 thématiques et questions du programme limitatif d'histoire des arts au baccalauréat.

Enfin, faut-il ici le mentionner : la seule intention d'avoir une certification à son palmarès ou encore de penser que l'enthousiasme (aussi communicant soit-il) peuvent suffire à convaincre le jury, continuellement bienveillant, est peu ambitieuse.

En conclusion, le jury recherche des candidats assurant :

- une solidité scientifique et de larges connaissances artistiques et culturelles, précises et diversifiées,
- une connaissance des programmes, au collège mais surtout au lycée, suffisante pour mesurer et mener les contenus, enjeux et attendus (d'épreuves) de l'enseignement d'histoire des arts,
- une maîtrise dans les méthodes d'analyse et d'approche des objets-lieux artistiques.

- une approche croisée, inter/trans/pluridisciplinaire féconde et porteuse qui prennent en compte les particularités de l'histoire des arts, s'ouvre aux équipes pédagogiques en sortant des schémas de pensée traditionnels et en s'ouvrant incontournablelement au partenariat.

La présence d'une professeure d'Université, d'un professeur en charge de l'enseignement d'histoire des arts en lycée et d'un IA-IPR en charge du suivi de l'enseignement d'histoire des arts au sein du jury, assure une pluralité et complémentarité des approches et vise l'expertise d'une évaluation soucieuse de certifier ou d'accompagner au mieux le professeur dans cette professionnalisation.

Nous remercions les candidat(e)s pour leurs participations et félicitons les lauréats de cette session, dont une prestation remarquable souligne combien l'histoire des arts sert la formation générale des élèves en matière d'acquis culturels au sein d'une école qui confère aux arts et à la culture, à l'histoire des arts et de l'art, une place dans les enseignements et au sein de l'éducation artistique et culturelle et de son parcours.

Puisse cette certification complémentaire en histoire de l'art irriguer et illuminer votre parcours professionnel, vous porter dans une dynamique continuellement stimulante, pleine de vitalité et faire de vous, sur le terrain, les meilleurs ambassadeurs de l'histoire des arts.

Éléments présents dans le dossier, puis l'entretien, permettent d'évaluer l'ensemble des items

		Très insuffisant	Insuffisant	Très satisfaisant	Excellent
Compétences disciplinaires	Connaissance des programmes d'enseignement de lycée (et coll)	<p>Méconnaissance des attendus, objectifs et enjeux des programmes</p> <p>Ne dissocie par histoire des et histoire de l'art(s)</p>	<p>Connaissance approximative des attendus, des méthodes et des enjeux des programmes de lycée</p> <p>Confusion histoire des/de l'art(s)</p>	<p>Bonne connaissance des attendus, objectifs, enjeux des programmes</p> <p>Saisie de la transversalité de cet enseignement au collège et au lycée, en spécialité et en option</p>	<p>Parfaite maîtrise des attendus, objectifs et enjeux (*) des programmes, des méthodes, au lycée comme au collège <i>(*) conduire une réflexion personnelle et sensible.</i></p> <p>Fait clairement le distinguo entre enseignement d'histoire des/de l'art(s) au lycée comme au collège.</p>
	Connaissances en histoire de l'art	<p>Connaissances faibles, erronées ou très limitées, quelque que soit le domaine artistique interrogé</p> <p>Erreurs / confusions nombreuses (noms, chronologie, ...) qui résident malgré les relances</p> <p>Pas/peu ouvert à plusieurs domaines</p>	<p>Connaissances limitées à certains domaines artistiques</p> <p>Peine à construire des passerelles (convaincantes) entre différents domaines artistiques</p> <p>Erreurs / confusions (noms, chronologie, ...) ajustées grâce aux relances, mais qui ne garantissent pas une contextualisation spatiale/ temporelle (chrono) juste</p>	<p>Connaissances avérées dans plusieurs domaines artistiques</p> <p>Approche juste des œuvres/productions artistiques, de leur situation (chrono/géo) et des contextes, même si parfois succincte.</p> <p>Connaissances (et fréquentation) de grandes institutions culturelles et artistiques de plusieurs domaines</p>	<p>Connaissances étendus et maîtrisés dans plusieurs domaines artistiques</p> <p>Capacité à replacer avec précision une production artistique dans un contexte (historique, politique, social, culturel,...) tout en maîtrisant la chronologie.</p> <p>Capacité à croiser avec pertinence différents domaines artistiques, diverses œuvres/productions, dans le temps et l'espace.</p> <p>Connaissance et forte fréquentation des institutions culturelles et artistiques</p>

Compétences méthodologiques	Approches didactiques et pédagogiques	Incapacité à porter une analyse sur une production artistique	Peine à conduire une analyse ou à questionner convaincante une œuvre, une démarche artistique	Capacité à analyser, questionner et à mettre en perspective un œuvre, une démarche, avec justesse	Au-delà d'une analyse, approche, maîtrise lexicale et mise en perspective de(s) l'œuvre(s), démarches, parvient à établir des liens entre divers domaines artistiques aux contextes variés
		Absence de méthode	Manque de construction, fragilité dans la méthode conduite	Sait convoquer avec justesse divers domaines, œuvres et démarches à propos	Sait convoquer avec justesse divers domaines, œuvres et démarches, tout en faisant preuve de curiosité et de sensibilité dans l'approche.
		Vocabulaire spécifique non maîtrisé	Les relances permettent des reformulations mais qui ne convaincs in fine pas suffisamment	Maîtrise très satisfaisante du vocabulaire spécifique	Sait se projeter dans un projet d'enseignement convainquant en lien aux attendus.

Très insuffisant	Insuffisant	Très satisfaisant	Excellent
-------------------------	--------------------	--------------------------	------------------

Capacité à s'ouvrir aux autres, aux objets/lieux artistiques	Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire	Position disciplinaire autocentrée	Peine à sortir de sa discipline d'origine, malgré les relances	Sait se décentrer de sa discipline d'origine et s'ouvrir opportunément à d'autres domaines artistiques	Sait prendre appui sur plusieurs expériences réussies de travail d'équipe autour de projets pédagogiques pluri ou interdisciplinaires en faisant figure de référence
		Eloigné de la pédagogie de projet	Travaille en équipe plutôt disciplinaire	Sait prendre appui sur une expérience réussie d'un travail d'équipe autour de projets pédagogiques pluri ou interdisciplinaires	Capacité à identifier les freins et les leviers d'un travail d'équipe
		Pas d'expérience significative (et convaincante) d'un travail en équipe	Positionnement peu convaincante au sein d'une équipe et d'un projet pluridisciplinaire	Comprend et concourt à la logique des parcours, donc celui du PEAC	Est mobilisateur/fédérateur et sait porter une dynamique Hida au sein de(s) parcours et dans son établissement

Capacité à s'ouvrir aux autres, aux objets/lieux artistiques	Savoir travailler en partenariat	Ne parvient pas à identifier/citer des partenaires culturels ou artistiques, notamment locaux	Peine à identifier des partenaires artistiques ou culturels (notamment locaux) avec lesquels il pourrait travailler.	Le candidat est capable de citer des partenaires culturels ou artistiques locaux, régionaux ou nationaux avec lesquels il a, ou pourrait, construire des projets	Le candidat connaît (très) bien les partenaires artistiques, notamment locaux, avec lesquels il a ou pourrait travailler, tout en faisant preuve d'ouverture partenariales vers d'autres domaines
		Ne sait pas comment établir un partenariat	N'a aucune expérience de partenariat (voir de conventionnement)	Assez bonne connaissance des ressources locales et nationales	Sait parfaitement identifier les ressources artistiques locales ou nationales, comme les mettre en partage
		Aucune projection de partenariat dans le cadre d'un enseignement en histoire des arts		Connaît des partenaires liés au moins à son domaine artistique	Garantit un travail partenarial porteur dans le cadre d'un enseignement en histoire des arts

				Maîtrise la logique des parcours et notamment celui PEAC .	
<u>Ouverture d'esprit, curiosité, sensibilité pour les arts</u>	<p>Approche exclusivement livresque/théorique des œuvres</p> <p>Actualité artistique ou culturelle méconnue</p> <p>Approche non sensible des œuvres et manque d'appétence pour les arts</p>	<p>Trop peu d'ouverture d'esprit vers l'œuvre, la production et la démarche</p> <p>Curiosité insuffisante (s'en tiens à un ou deux domaines) ou peu partagée vers une pluralité de domaines artistiques.</p> <p>Approche et appétence limitées pour les arts</p>	<p>Une approche curieuse, cultivée et sensible vers plusieurs domaines artistiques, dépassant sa discipline d'origine</p> <p>Fait preuve d'ouverture d'esprit vers des domaines (qu'il méconnait), tout en sachant s'en saisir</p> <p>Peut convaincre et tenir une approche sensible sur une œuvre, production, démarche, un domaine, tout en allant chercher à enrichir ses connaissances</p>	<p>Excellente connaissance de l'actualité culturelle et artistique dans plusieurs domaines artistiques : rencontre avec des artistes, fréquentation d'expositions, visites de lieux, approche certaine du patrimoine, etc.</p> <p>Sait transmettre curiosité et sensibilité face à l'œuvre, la production, la démarche</p> <p>Donne l'envie d'aller vers plusieurs arts</p>	

@ Vincent Bécognée, IA-IPR Histoire-Géographie et Alain Murschel, IA-IPR Arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours, en charge du suivi de l'enseignement de l'Histoire des arts.

THÉÂTRE

Rapport de la commission Théâtre de l'examen de certification complémentaire - Session 2025

I. La session 2025

La session s'est tenue à Orléans les 7 et 10 janvier 2025.

Le jury était composé de trois membres : Didier GIRAULDON, conseiller aux études théâtre du Conservatoire d'Orléans (CRD), Stéphane MARTIN, professeur d'option et de spécialité théâtre, et Florence PESTY, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale de Lettres.

Les 13 inscrits étaient présents, 7 ont été reçus. Les notes s'échelonnent de 07 à 17.

Disciplines d'origine : Lettres modernes (7) ; arts plastiques (1) ; documentation (1) ; éducation musicale (1) ; espagnol (1) ; histoire-géographie (1) ; sciences de la vie et de la Terre (1).

Répartition des notes :

Note obtenue	Nombre de candidats
07	2
08	2
09	2
10	1
11	1
12	1
13	1
16	2
17	1

II. Le déroulement de l'épreuve

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été respecté. Pour rappel, le dossier de candidature ne doit pas excéder cinq pages hors annexes. Il doit comporter une présentation du parcours professionnel ou de formation soulignant l'intérêt pour la pratique théâtrale et une analyse d'expérience, distincte de celle qui sera le support de l'exposé. L'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat. Il est parfaitement autorisé, voire conseillé, de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience personnelle d'enseignement du théâtre en milieu scolaire, notamment en partenariat, qui va au-delà de la simple observation d'une séance menée par un autre enseignant. La certification vise à valider des compétences acquises : elle n'est pas un préalable à la mise en place de projets, au contraire.

La dimension analytique est à privilégier durant l'exposé : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie : certains candidats n'ont pas mesuré les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges. Le jury a toutefois remarqué la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies.

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine du théâtre sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement en option ou en spécialité théâtre au lycée. De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine théâtral mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre en CHAT ou au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline ;
- organisation des enseignements et programmes ;
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre ;
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle.

La commission souhaite insister par ailleurs sur la nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective. Une pratique régulière et récente de spectateur est également attendue. La connaissance de l'actualité théâtrale et du théâtre immédiatement contemporain est en effet une composante de l'enseignement de la discipline. Une attention à la diversité des formes et des approches, et aux questions de représentativité seraient par exemple appréciées.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

III. Conseils aux futurs candidats

Certains candidats, qui enseignent en collège, méconnaissent les conditions de l'enseignement du théâtre en lycée voire les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain ;
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement ;
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant-partenaire dans les différentes étapes de concertation et d'évaluation des élèves...) ;
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre...).

Le candidat qui ne pratique pas cet enseignement artistique a tout avantage à se rapprocher de collègues qui exercent en option ou de spécialité, à aller observer des séances de pratique et échanger avec collègues et partenaires. L'IA-IPR peut être sollicitée pour faciliter la mise en relation avec les établissements dispensant ces enseignements. Il est également possible de se rapprocher de la Daac afin de solliciter la participation à des actions de formation relevant du domaine du théâtre ou des pratiques partenariales. La préparation à la certification dispensée en académie et l'inscription à des formations sont destinées à nourrir la réflexion et enrichir le parcours des candidats mais elles ne sauraient dispenser de lectures théoriques attendues et d'un questionnement des pratiques pédagogiques en vigueur dans différents cadres d'exercice du théâtre.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter, à condition d'avoir pris la mesure des enjeux et des attentes : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

Bibliographie indicative

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques. Certaines références sont toutefois attendues.

En priorité

AZAMA Michel *De Godot à Zucco : Anthologie des auteurs dramatiques de langue française 1950- 2000* (3 tomes, Editions Théâtrales)

BIET C., TRIAU C. *Qu'est-ce que le théâtre ?* (Folio essais)

BOISSON Bénédicte, FOLCO, Alice MARTINEZ Ariane, *La mise en scène théâtre de 1800 à nos jours* (PUF)

COUTY D., REY A., *Le théâtre* (Larousse)

CORVIN Michel *Dictionnaire encyclopédique du théâtre* (Larousse) ; *Anthologie critique des auteurs dramatiques européens 1945-2000* (Editions théâtrales)

DANAN Joseph *Qu'est-ce que la dramaturgie ? / Entre théâtre et performance : la question du texte* (Acte-Sud Papier)

DEGAINE A. *Histoire du théâtre dessinée* (Nizet)

JOMARON Jacqueline de (sous la direction de) *Le théâtre en France* (La Pochotèque)

PAVIS Patrice *La mise en scène contemporaine* (Armand Colin) ; *Le théâtre contemporain : analyse des textes, de Sarrute à Vinaver* (Nathan Université)

PIERRON Agnès *Dictionnaire de la langue du théâtre* (Le Robert)

PRUNER Michel *La fabrique du théâtre* (Armand Colin)

RYNGAERT Jean-Pierre *Introduction à l'analyse du théâtre* (Bordas) ; *Lire le théâtre contemporain* (Bordas)

ROUBINE Jean-Jacques *Introduction aux grandes théories du théâtre* (Bordas)

SARAZAC Jean-Pierre *Poétique du drame moderne et contemporain* (Etudes théâtrales)

SURGERS Anne *Scénographies du monde occidental* (Nathan Université)

TACKELS Bruno *Ecrivains de plateau I-VII*

VINAVER Michel *Ecritures dramatiques, essais d'analyse de textes de théâtre* (Actes Sud)

Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet

Pour approfondir

ARISTOTE *Poétique*

ARTAUD Antonin *Le théâtre et son double*

BARTHES Roland *Ecrits sur le théâtre* (Points Seuil)

BRECHT Bertold *Petit Organon pour le théâtre*

BROOK Peter *L'espace vide* (Point seuil)

DIDEROT *Paradoxe sur le comédien*

DORT Bernard *Théâtres* (Point Seuil)

KOKKOS Yannis *Le scénographe et le héron* (Actes Sud)

MNOUCHKINE Ariane *L'Art du présent* (Babel)

STANISLAVSKI Constantin *La formation de l'acteur* (Petite Bibliothèque Payot)

VILAR Jean *Le théâtre, service public* (Gallimard)

Pour compléter

Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet...

Lectures de la scénographie Carnets du Pôle (Scérèn)

Les ateliers du théâtre : 10 rendez-vous en compagnie de... (Actes Sud-Papiers/ANRAT)

Coups de théâtre en classe entière (C.Dulibine, B. Grosjean, Scérèn)

Théâtre Aujourd'hui (Scérèn)

Théâtre(s), La Magazine de la vie théâtrale

Alternatives théâtrales, Bruxelles, trimestriel

Les Carnets du Rond-Point, éditions de l'Amandier

Études théâtrales, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve

Sitographie

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr>

Théâtre en acte : <https://www.reseau-canope.fr/edutheque-theatre-en-acte/>

Création contemporaine des arts du cirque, de la rue et du théâtre : <https://www.artcena.fr>

Cyrano.education : <https://www.cyrano.education/home>

Le portail pédagogique académique : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique317>

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame NEUMANN

IA IPR EPS

IA-IPR chargée du suivi des enseignements artistiques Art-danse

Présidente de la Commission

La certification complémentaire en arts option danse, comme toute certification, est une étape dans le processus de développement professionnel. Elle vient valider des compétences construites au cours des expériences professionnelles et personnelles dans le champ de la danse considérée comme art à part entière.

Ce rapport de jury présente 4 chapitres :

- Jury 2025
- Session 2025 en chiffres
- Enjeux de la certification danse
- Compétences recherchées chez les candidats
- Conditions réglementaires de passation
- Conseils aux candidats.

Le jury 2025

Le jury de la session 2025 est composé de deux membres :

- Corinne Guillot-Fontaine, professeure EPS chargée d'un enseignement artistique de spécialité et optionnel art -Danse
- Sophie Neumann, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale en EPS en charge des enseignements de la danse dans l'académie.

La session 2025 en chiffres

Cette session 2025 de la certification complémentaire en danse a rassemblé 2 candidates du 2nd degré.

Une candidate a été reçue.

Disciplines d'origine :

lettres modernes (1) et portugais (1)

Les enjeux de la certification art option danse

La certification arts option danse renvoie à un double enjeu : un enjeu personnel et professionnel pour le candidat et un enjeu territorial pour l'académie.

Toute personne qui s'inscrit à la certification s'engage dans un processus de développement professionnel en se soumettant à l'avis d'un jury.

L'enjeu est bien, au niveau individuel, de faire valoir des expériences menées dans des contextes variés. Sur la session 2025, les parcours antérieurs des candidats ont reflété cette hétérogénéité, la danse ayant pu faire l'objet de projets d'enseignement dans le contexte scolaire et extra-scolaire, premier degré ou second degré, disciplinaires ou pluridisciplinaires, de projets de création artistique menés avec des élèves ou à titre personnel, de projets d'éducation artistique et culturelle développés au sein des établissements scolaires. De ce fait l'objectif, pour le candidat, consiste à valoriser ces expériences en cherchant, par la distanciation, à énoncer les compétences construites au travers de

ces expériences, tant professionnelles que personnelles, tant pratiques que théoriques, en qualité de danseur-interprète, chorégraphe et /ou spectateur et d'enseignant.

La certification constitue aussi un enjeu pour le territoire académique puisqu'elle permet d'identifier des personnes ressources susceptibles de porter le développement de la danse ici ou là, selon tel ou tel projet, d'ateliers artistiques à la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés en danse, jusqu'à la mise en place d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité art danse au lycée en filière générale ou technologique (S2TMD - sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse).

Les compétences recherchées

- Enseigner la danse **tant sur le plan pratique que théorique**, à l'école, au collège ou au lycée. Au lycée le professeur certifié art danse sera capable d'enseigner la danse tant dans le cadre de l'enseignement de spécialité danse que de l'enseignement optionnel, mais aussi dans la filière technologique « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ». Le candidat doit démontrer sa capacité à construire des séquences d'enseignement dans un cadre réglementairement défini et faire progresser ses élèves sur le plan moteur, méthodologique, social et cognitif.
- **La question du partenariat** avec les structures culturelles et les artistes (scènes nationales ou régionales, conservatoires, salles de diffusion...), **la connaissance des œuvres chorégraphiques, la connaissance des éléments du programme de l'enseignement optionnel et de spécialité danse** (enjeux et finalités, attendus de fin de lycée, compétences, thèmes d'étude et évaluation) constituent des **incontournables**.
- **La connaissance des textes** réglementaires **qui organisent les différents dispositifs artistiques** (ateliers artistiques, classes à horaires aménagés danse en collège...) est impérative.
- Une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels est indispensable (histoire de la danse, connaissance des œuvres emblématiques...)

Les conditions réglementaires de passation de l'épreuve

Le dossier

Au moment de son inscription le candidat remet un rapport, dont la [note de service n°2019-104 du 16-7-2019](#) précise succinctement le contenu et les aspects formels attendus.

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat. Son élaboration doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant en formation que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (et/ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae synthétique permet de compléter et éclairer ces aspects.

Le dossier ne saurait donc se limiter à un catalogue d'expériences artistiques mais doit mettre en lumière et préciser les rôles que le candidat a pu jouer au cours de son parcours.

Ce dossier, sur lequel s'appuie le jury, oriente le questionnement de l'entretien.

L'épreuve orale

L'épreuve comporte deux temps : un exposé oral de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

L'exposé

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement de la danse (notamment en partenariat) en milieu scolaire. L'exposé ne doit pas être redondant mais complémentaire du dossier dont le jury a déjà pris connaissance. Cette dimension analytique est à privilégier : elle permet de

mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

L'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et il est parfaitement autorisé, voire conseillé, de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie et le jury souligne la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies.

L'entretien :

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine de la danse ou d'autres domaines artistiques sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement en enseignement optionnel ou spécialité Danse au lycée. De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine de la danse mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement de la danse en CHAD ou au lycée :

- organisation des enseignements et nouveaux programmes,
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des structures culturelles et les collectivités territoriales,
- contenus : l'articulation entre pratique et théorie.

Il est de ce fait recommandé d'observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve notamment pour les professeurs exerçant en collège.

La notation :

Chaque candidat est noté de 0 à 20. Une note supérieure ou égale à 10 valide la certification. Le jury s'appuie sur les éléments suivants (extrait de la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019) :

« Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes de danse (arts danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification. Les 4 premiers points cités sont incontournables. »

Conseils formulés aux candidats

Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :

- S'appuyer sur une expérience d'**enseignement de la danse** en pratique.
- S'informer sur les contextes, les projets, les acteurs, les institutions pour pouvoir se situer dans un réseau partenarial faisant interagir les ministères de l'éducation nationale et de la culture.

Le jury souligne que les notes attribuées, lorsqu'elles sont inférieures à 10, indiquent la marge à investir par les candidats pour se présenter de nouveau à l'examen. Quelle que soit l'issue de cette

certification, il s'agit d'un échange professionnel qui permet de valoriser des expériences menées et d'enrichir son parcours personnel et professionnel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances.

Bibliographie et sitographie indicatives

Les programmes d'enseignement et les ressources d'accompagnement sur éducol

La danse dans les programmes d'Éducation physique et sportive (EPS)

[Programme d'enseignement du cycle de consolidation \(cycle 3\)](#)

[Programme d'enseignement du cycle des approfondissements \(cycle 4\)](#)

Pour la certification complémentaire

[Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#)

[Page éducol dédiée aux certifications complémentaires](#)

[La page éducol : Éducation artistique et culturelle](#)

Sitographie -œuvres chorégraphiques et pédagogiques

<https://www.numeridanse.tv/accueil>

<https://www.cnd.fr/fr/section/6-ressources>

<http://passeursdedanse.fr>

Bibliographie

Noisette P. Danse Contemporaine, le Guide, Flammarion, 2019

Noisette P. Scènes contemporaines, le Guide, Flammarion, 2023

Ginot I. Analyser les œuvres en danse, CND, 2021

10 ateliers, sous la direction de Dominique Hervieu, Acte Sud, 2008

Comandé E. Passeport Danse, Editions revue EPS, 2004

Perez T. et Thomas A. EPS danse, Danser en milieu scolaire CRDP des pays de la Loire, 1994

Perez T. et Thomas A. Danser les Arts, CRDP des pays de la Loire, 2001

Bérillon D. Ramires T. Mustapha L. Danses Hip-Hop, breaking et danses debout, Editions revue EPS, 2020

Inventer la leçon de danse, regards croisés sur la transmission en milieux éducatifs, CRDP de Clermont Ferrand, 2013

RAPPORT DE JURY

Établi pour le jury par Madame Elsa Cellier

IA-IPR de Lettres – Langues et Cultures de l'Antiquité

Présidente de la Commission

Le jury de la session 2025 était composé de trois membres :

- Mme Elsa Cellier, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres
- M. Stéphane Cozette, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de Lettres
- Mme Diane Marchand, professeure agrégée de Grammaire (Lycée Voltaire, Orléans)

Finalités

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler les finalités : l'enseignement en Langues et Cultures de l'Antiquité a vocation à être assuré par les professeurs de Lettres classiques qui, par la formation qu'ils ont reçue et par le concours qu'ils ont obtenu, sont les experts de la discipline ; les lauréats de la certification en Langues et Cultures de l'Antiquité ont vocation à « intervenir en complément des enseignants de Lettres classiques » (*Vademecum à la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité*, Ministère de l'Éducation nationale, 2018), dans deux cas notamment :

- Celui où il n'y a aucun professeur de Lettres classiques dans l'établissement.
- Celui où le nombre important de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de Lettres classiques et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire.

Le jury rappelle également que la création d'un surcroît d'heures de langues anciennes dans l'établissement du candidat n'est pas automatiquement entraînée du fait de l'obtention de la certification par le candidat.

Les candidats de la session 2025

Cette session de la certification complémentaires en Langues et Cultures de l'Antiquité a rassemblé **sept candidats** :

- Option : 7 candidats en latin.
- Corps d'origine : 6 candidats certifiés, 1 agrégé stagiaire.
- Discipline d'origine : 6 candidats Lettres modernes, 1 Histoire-Géographie.
- Secteur : 6 candidats d'un établissement public, 1 d'un établissement privé sous contrat.
- Département : 3 candidats du Loiret, 2 de l'Indre-et-Loire, 1 de l'Indre, 1 de l'Eure-et-Loir.

Le jury se réjouit que, contrairement à la session 2024 à laquelle aucun candidat ne s'était présenté, la session 2025 ait permis d'entendre plusieurs enseignants, dont le nombre est en cohérence avec celui des sessions précédentes.

Le jury constate que, cette année encore, aucun candidat n'a présenté l'option grec ancien. Le jury rappelle qu'une formation inscrite au Plan Académique de Formation et intitulée « Retrouver le grec » aurait permis à certains enseignants de se sentir légitimes à présenter cette option, et encourage les futurs candidats à oser s'y engager.

Le jury continue à regretter que la certification Langues et Cultures de l'Antiquité n'attire pas davantage les professeurs de toutes les disciplines, y compris scientifiques, ainsi que les enseignants des établissements privés sous contrat qui, titulaires d'un poste en établissement et non d'une chaire, ont davantage de probabilités de se voir confier l'enseignement de Langues et cultures de l'Antiquité sans être diplômés d'un concours d'enseignement de Lettres classiques.

Les résultats de la session 2025

La moyenne de la certification pour cette session 2025 est de 10, 57. 3 candidats ont été admis, soit 42, 8 % des candidats.

Les notes obtenues se sont échelonnées entre 5/20 et 16/20.

Tous les candidats présents n'ont pas été reçus, mais le jury tient à rappeler qu'un ajournement à cette session ne doit pas inviter les candidats à interrompre la dynamique de formation qu'ils ont engagée : ils sont vivement encouragés à consolider leurs connaissances pour être en mesure d'enseigner les Langues et Cultures de l'Antiquité à des élèves de collège comme à des élèves de lycée. En particulier, le jury rappelle aux candidats qu'une **note proche de la moyenne** correspond à une candidature non dénuée de qualités mais encore un peu prématurée. C'est une invite faite aux candidats à se représenter.

Les candidats qui ont été ajournés ne doivent donc pas être découragés par la décision du jury : le jury est en effet tout à fait persuadé que leur candidature, avec une préparation plus complète et une meilleure appréhension des attentes de l'épreuve, pourra être couronnée de succès lors d'une session prochaine de la certification.

Cet encouragement à poursuivre les efforts déjà engagés n'est toutefois pas adressé aux seuls candidats des sessions prochaines : le jury rappelle que la formation des candidats reçus à la certification doit être poursuivie après son obtention, dans une perspective de formation continuée. Il invite donc instamment les professeurs reçus à la certification à s'inscrire à des formations dès l'an prochain.

Observations et conseils du jury

De manière générale, le jury salue l'engagement des candidats, dont beaucoup ont à cœur de valider par l'obtention de la certification la charge d'enseignement de langues anciennes qu'ils assument déjà dans leur établissement.

Cependant, certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien.

- Le dossier

Comme l'indique le *Vademecum à la certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité* (Ministère de l'Éducation nationale, 2018), le dossier doit contenir plusieurs entrées :

- ✓ une présentation de la formation universitaire et professionnelle du candidat ;
- ✓ un exposé des motivations du fait desquelles le candidat s'engage dans la présentation de la certification complémentaire ;
- ✓ le développement d'un projet pédagogique précisant le niveau de classe et tenant compte des programmes en vigueur.

Le jury a constaté lors de cette session que certains dossiers ne remplissaient pas ces exigences, en ne présentant aucun projet pédagogique digne de ce nom. Le jury rappelle que le projet correspond à une réalisation effective ou projetée dans une classe donnée, corrélée aux programmes et donc aux compétences et connaissances attendus par ceux-ci, comportant des textes authentiques en nombre suffisant.

Afin de favoriser la compréhension des attendus par les futurs candidats, la forme de l'épreuve de traduction va évoluer à compter de la session 2026 : il sera dorénavant demandé au candidat de traduire un passage de l'un des textes présentés dans son projet d'enseignement.

Le jury rappelle que la constitution du dossier complet doit être comprise par les candidats comme un moyen de réfléchir à leur candidature en leur permettant de mûrir leur projet de certification complémentaire, de se projeter dans un enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité et de s'approprier les enjeux de cet enseignement.

Le jury se réserve la possibilité d'écarter certaines candidatures en ne convoquant pas à l'entretien certains enseignants dont le dossier serait incomplet.

- L'oral

L'épreuve orale dure trente minutes. Elle débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes. Le reste du temps de l'épreuve (vingt minutes) consiste en un entretien avec le jury.

✓ L'exposé

L'exposé est un moyen pour le candidat de revenir sur son dossier dont il rappelle certains éléments constitutifs. Pour autant il ne s'agit pas de rappeler le contenu du dossier dont le jury a pris connaissance au préalable mais d'en extraire les points saillants en le présentant différemment.

✓ L'entretien

Pour la session 2025 comme pour les précédentes, un texte latin ou grec (selon l'option choisie par le candidat) accompagné d'une traduction a été choisi par le jury et présenté au candidat au moment de son accueil par le jury. Dans chaque extrait un court passage a été mis en caractères gras. Les textes proposés par le jury ne figurent pas dans le dossier des candidats mais sont liés à ceux qui y sont mentionnés soit par le genre littéraire (texte théâtral, texte historiographique, etc.) soit par la thématique (les thèmes, l'école, etc.). A la suite de son exposé, chaque candidat a été invité à procéder à la lecture du texte sélectionné par le jury puis à la traduction du passage indiqué.

A compter de la session 2026, le jury indiquera au candidat le texte et le passage à traduire qu'il aura sélectionnés dans son dossier.

Il est à noter que le jury accorde beaucoup plus d'importance à la démarche que le candidat adopte pour élaborer sa traduction qu'à la parfaite exactitude de la traduction. En ce sens le jury est attentif aux réflexes des candidats mais aussi à leurs hésitations devant la reconnaissance de certaines formes ou face à certaines constructions syntaxiques. Le jury rappelle aux candidats la nécessité de maîtriser les langues anciennes pour assurer l'enseignement des LCA.

Le texte sélectionné sert ensuite de support à l'entretien de manière plus large : les candidats peuvent ainsi apprécier certains aspects stylistiques, formels ou génériques comme point de départ à un commentaire et à une analyse réflexive de la proposition didactique développée par le candidat.

Conclusion

Au terme de ce rapport, le jury veut en conséquence attirer l'attention des candidats qui souhaiteraient se présenter à l'avenir à la certification en Langues et Cultures de l'Antiquité sur les points suivants :

- Il convient de s'inscrire dans un continuum de formation, avant l'inscription à la certification et après l'obtention de la certification (projet de professionnalisation que les candidats pourraient, par exemple, présenter au jury lors de leur exposé) ; les formations suivies ne dispensent pas d'une formation en autodidacte par ailleurs, qui se fonde notamment sur la pratique des textes bilingues.
- Il est nécessaire d'avoir des connaissances en langue solides (morphologie, syntaxe, lexicque, compétences de traduction, etc.).
- Il convient de s'interroger sur la manière dont on conçoit une séquence de cours (quel corpus de textes, quelles sources, quelle articulation entre langue et culture, quelles évaluations ? etc.).
- Il convient de réfléchir à l'exploitation didactique et pédagogique d'un texte latin ou grec lors d'une séance de cours (comment mener une séance de langue ? qu'est-ce qu'un atelier de traduction ? quelle articulation entre langue et culture au sein de la séance ? comment développer la collaboration, l'autonomie et la créativité ? avec quelle différenciation pédagogique ? etc.).
- Il convient de se questionner sur ce qu'apportent les langues et cultures de l'Antiquité aux élèves pour penser le monde qui les entoure (tant pour repérer ce qui subsiste de l'Antiquité que pour révéler les différences entre les mondes anciens et modernes et développer l'esprit critique des élèves).

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur JAMBU

IA-IPR de Lettres – Conseiller technique pour le CASNAV

Président de la Commission

Rapport de jury certification Français Langue Seconde (FLS) - session 2025

Le jury de la session 2025 a été composé de quatre membres : Julie BOUDET, Formatrice au CASNAV, Claire COLOMBEL-TEUIRA, Maitresse de conférence en Sciences du langage, Emilie DERNONCOURT, Formatrice au Casnav et coordonnatrice d'une UPE2A et Hugo JAMBU, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional en Lettres, responsable du Casnav.

Finalité

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler la principale finalité : la certification **permet d'évaluer si les candidats sont en mesure de prendre en charge l'enseignement du français langue seconde au sein d'une UPE2A et d'assurer la mission de coordonnateur du dispositif ou d'être des personnes ressources dans leur contexte professionnel de référence** (école, circonscription, collège, lycée...). De plus, cette certification, au-delà de reconnaître les compétences acquises par les candidats selon leur diplôme ou leurs expériences a également un enjeu dans le cadre de leur mobilité professionnelle : **elle permet de candidater à des postes spécifiques académiques dans le cadre du mouvement spécifique**. Au regard de cet enjeu, on attend donc du candidat qu'il fasse la démonstration de sa capacité à prendre en charge une UPE2A, même si ce n'est pas son projet immédiat.

Pour être identifiés comme personnes ressources, les candidats qui se présentent à la certification Français Langue Seconde doivent en conséquence pouvoir montrer qu'ils ont les connaissances et compétences suffisantes ainsi que la capacité à les mettre en œuvre :

1. pour assurer un enseignement de Français Langue Seconde

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- les connaissances didactiques, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants

ou pour des élèves avancés ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral - interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;

2. pour accompagner le parcours d'apprentissage de leurs élèves au sein de l'école ou de l'établissement, en lien avec leurs collègues

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.
- la connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, notamment pour les élèves en grand retard scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement.

3. pour interagir avec les différents acteurs du système éducatif en général (et notamment avec les acteurs du Casnav)

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen (notamment grands textes européens récents, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ; éducation plurilingue et interculturelle)
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (dans une perspective de diplomation notamment)
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion (dans une perspective d'orientation notamment)
- la capacité à interagir avec les parents des élèves allophones, à prévenir leurs difficultés et à les conseiller en fonction de leur situation pour leur permettre ensuite de suivre la scolarité de leur enfant (notamment par la connaissance des ateliers OEPRE et de leurs objectifs)

La session 2025 en chiffres

Evaluation

Cette session 2025 de la certification complémentaire en Français Langue Seconde a rassemblé 26 candidats présents (sur 28 inscrits) : 3 candidats à la certification pour le 1^{er} degré et 23 candidats à la certification pour le 2nd degré.

	Inscrits	Présents	Reçus	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Taux de réussite
1er degré	5	3	3	12	20	15	100%
2nd degré	23	23	19	09	18	12,78	82,6%

Profil des candidats

On peut noter que les candidats qui se sont présentés au jury avaient des profils variés, ce dont le jury se réjouit.

- Parmi l'ensemble des candidats : 3 enseignaient dans des écoles, 15 enseignaient dans un collège, 8 enseignaient dans des lycées (voies générale, technologique et professionnelle) ;
- Parmi les candidats du 2nd degré : 6 étaient professeurs de Lettres modernes ; 2 étaient professeurs d'Anglais, 4 étaient professeurs d'Espagnol, 2 étaient professeurs d'Allemand, 1 était professeur de Sciences et Vie de la Terre, 2 étaient professeurs d'Histoire-géographie, 2 étaient professeurs de Lettres-Histoire, 1 était professeur de Lettres-Espagnol, 1 était professeur d'Economie-Gestion, 2 étaient professeurs de FLS ;
- Parmi l'ensemble des candidats : 21 étaient titulaires ; 3 étaient contractuels, 2 étaient stagiaires ;
- L'ensemble des candidats enseignaient dans des établissements publics.

Ces résultats appellent quelques commentaires :

- le nombre de candidats présents est supérieur à celui de la précédente session, mais le nombre de candidats du 1^{er} degré présents est moins important ;
- les candidats du 1^{er} degré semblent s'être mieux préparés à la certification que pour la session 2024 ;
- les disciplines d'origine des candidats du 2nd degré étaient plus variées que lors des sessions précédentes, ce qui laisse penser que la prise en compte des besoins spécifiques des élèves allophones devient progressivement l'affaire de tous les professeurs ;
- de manière plus générale, le jury a apprécié la richesse et la diversité des parcours de vie et des parcours professionnels des candidats.

Observations du jury

De manière générale le jury a estimé que les candidats avaient bien compris les enjeux de la certification et les attentes de l'épreuve.

Toutefois certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

Le dossier

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat.

Le jury a pu constater que la qualité des dossiers était assez variable d'un candidat à l'autre. Certains points peuvent notamment être améliorés :

- **le jury regrette que les candidats ne rendent pas mieux compte dans leur dossier de la manière dont ils organisent précisément leur enseignement en Français Langue Seconde** (ou à défaut, s'ils n'assurent pas encore un enseignement en Français Langue Seconde, de la manière dont ils entendent assurer cet enseignement) ;
- **le jury regrette que le dossier ne rende pas suffisamment compte de la manière dont les candidats se projettent dans un rôle de coordination ou de référent** : ont-ils développé des compétences d'animation d'un collectif ? comment mènent-ils des projets avec des collègues ? quels gestes professionnels convient-il d'adopter dans ce cadre vis-à-vis des autres acteurs du système éducatif (professeurs, supérieur hiérarchique, parents...)?

- **Le jury regrette que certains candidats voient davantage dans le dossier l'occasion de lister leurs expériences professionnelles que de réfléchir aux compétences qu'ils ont acquises** lors de ces expériences et qu'ils peuvent transférer dans le cadre de l'enseignement du FLS (ou au contraire aux compétences qu'ils n'ont pas encore développées et sur lesquelles ils entendent se former).

L'exposé

A l'instar des dossiers, le jury a pu constater que la qualité des exposés était assez variable d'un candidat à l'autre. Il tient toutefois à souligner les points suivants :

- **le jury tient à saluer, de manière générale, la qualité des exposés de cette session** : les candidats avaient, pour leur immense majorité, préparé leur prise de parole et l'exposé a permis au jury de découvrir le cheminement authentique des candidats, leurs interrogations, leurs doutes et une réflexion en prise avec la réalité ;
- **le jury regrette toutefois que les candidats ne rendent pas compte des formations qu'ils ont suivies (et notamment des formations du plan académique de formation) ainsi que des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises lors de ces formations** : le jury rappelle qu'il est nécessaire que les professeurs se forment régulièrement et invite les candidats à expliciter leur stratégie de formation et à préciser ce que la formation a transformé dans leur perception de la réalité et/ou dans leurs gestes professionnels ;
- **le jury conseille aux candidats de réfléchir à la manière de décrire de façon concrète l'organisation de l'enseignement de Français Langue Seconde** : il est nécessaire que les candidats aient réfléchi au contenu de cet enseignement ainsi qu'à la façon de procéder à une évaluation progressive des acquis des élèves ;
- **le jury conseille aux candidats de se projeter davantage dans la mission de coordonnateur** : il importe que le candidat ait pu réfléchir à la façon de coordonner les équipes d'enseignants, d'apporter conseil et expertise au chef d'établissement et de favoriser une dynamique de partenariats pour la réussite et l'intégration des élèves allophones. Il convient de rappeler à ce titre qu'un candidat reçu peut être sollicité en cours d'année quand un dispositif UPE2A doit ouvrir.

L'entretien

L'entretien permet généralement au jury d'identifier clairement les connaissances et les compétences du candidat, notamment si ces dernières n'ont pas encore pu être discernées à la lecture du dossier ou lors de l'écoute de l'exposé.

Le jury rappelle qu'à la différence des autres certifications complémentaires fondées sur un programme défini, adossées à un enseignement décliné selon des objets ou des thématiques, la certification complémentaire en Français Langue Seconde valide un possible enseignement qui :

- vise des objectifs linguistiques, langagiers, pragmatiques, littéraires, culturels vastes ;
- se base sur une grande variété d'apprenants souvent rassemblés dans une même unité pédagogique ;
- construit à partir de langues diverses et dont certaines sont assurément inconnues de l'enseignant ;
- n'a pas un contenu prédéfini et doit s'élaborer quasiment pour chaque élève en fonction de ses besoins.

Le jury attend donc du candidat une réflexion qui se révèle perspicace et ne répète donc pas le propos plus ou moins stéréotypé de certains manuels, une grande plasticité pédagogique pour s'adapter au public changeant, le sens de l'altérité et une approche de l'autre humaine et humaniste.

Lors de l'entretien, le jury a pu constater notamment que certains candidats :

- avaient du mal à rendre compte de manière précise de leurs réflexions et de leurs pratiques didactiques et pédagogiques en Français Langue Seconde ; par exemple :
 - o quelle évaluation des connaissances, des compétences et des premiers besoins de l'élève ?
 - o comment évaluer les progrès et les acquis des élèves en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ?
 - o quelle prise en compte et quel usage de la langue maternelle en cours de FLS ?
 - o comment développer l'appropriation de l'alphabet latin ?
 - o comment enseigner l'apprentissage de la lecture et de l'écriture avec un public adolescent ?
 - o quel usage faire de la collaboration entre élèves pour développer les apprentissages ?
 - o comment développer les connaissances et les compétences des élèves en lien avec les collègues des disciplines d'inclusion ?
 - o ...
- se représentaient mal les situations dans lesquelles ils pouvaient être sollicités ; par exemple :
 - o comment anticiper l'accueil d'élèves de culture étrangère ? comment accueillir leurs parents ? quelles difficultés prévenir ?
 - o où peuvent-ils se procurer des documents d'accueil multilingues ? des évaluations multilingues ?
 - o à quels degrés de compétences correspondent les différents niveaux du CECRL ? quelle articulation les candidats font-ils entre ces niveaux du CECRL et le niveau de classe dans lequel l'élève est inscrit ?
 - o comment travailler à la poursuite de la scolarité des élèves, notamment dans le cas d'un changement d'établissement ?
 - o quels conseils les candidats peuvent-ils donner aux élèves et à leurs familles en terme de diplomation ? d'orientation ?
 - o comment aider les parents à accompagner les apprentissages de leur enfant ? qu'est-ce qu'un atelier OEPRE ?
 - o combien de temps un EANA reste-t-il en UPE2A ?
 - o comment accompagner les enseignants des classes d'inclusion pour une meilleure prise en charge de ces élèves ?
 - o ...

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des quelques questions ci-dessus pour se représenter les échanges qui ont lieu et auxquels ils doivent se préparer ; d'autres questions reprenant les informations de l'exposé pour les approfondir, les expliciter, les nuancer sont également fréquentes.

Conseil aux candidats

1. Pour les candidats du premier degré, le jury conseille :
 - **de bien connaître la diversité des contours des postes** au sein de l'académie (UPE2A fixe, UPE2A itinérante...) et de réfléchir aux différences et aux transferts qu'il peut opérer selon le type de poste proposé ;
 - **de se poser des questions concrètes** sur la mise en œuvre de l'enseignement et de la coordination au sein d'un dispositif UPE2A, notamment dans le cas d'un poste itinérant qui limite les temps de rencontres avec les collègues de classe ordinaire ;
 - **de bien connaître les acteurs de son environnement professionnel** (IEN, CPC, infirmière scolaire, réussite éducative , etc...) pour être en capacité de trouver des partenaires pour favoriser l'inclusion des élèves allophones ;

- **de bien connaître le dispositif OEPRE** et de réfléchir aux contacts à mettre en place avec les formateurs des ateliers pour créer un partenariat favorable à la réussite scolaire des enfants (Comment amener les familles vers ces ateliers ? Quels échanges d'informations avec les formateurs ? Quels projets entre le dispositif UPE2A et l'atelier OEPRE ? etc...)
2. Pour les candidats du second degré, je jury conseille :
 - **de ne pas se contenter de l'observation d'un seul dispositif UPE2A** qui apparaîtrait comme modélisant mais de multiplier les observations ou prises d'information pour prendre de la distance sur les contenus et le contexte d'enseignement ;
 - **de réfléchir, suite aux observations, aux gestes professionnels à développer** et aux formations à suivre pour acquérir les compétences nécessaires à la prise en charge de la diversité des profil des élèves allophones ;
 3. Pour les candidats contractuels, le jury conseille :
 - **de faire preuve de rigueur** dans la rédaction du dossier et dans la présentation orale afin de respecter les codes de l'épreuve et pour permettre au jury de valoriser leurs compétences : les candidats contractuels ne doivent pas oublier que, même si leur expérience acquise est un élément central de leur candidature, les attentes académiques sont les mêmes pour eux que pour les autres candidats ;
 4. Le jury attire l'attention des candidats stagiaires sur le fait que cette certification :
 - **amène à prendre en charge un public particulier et une mission particulière** (personne ressource auprès des collègues de l'établissement, conseil auprès du chef d'établissement, etc...) qui nécessite une réflexion sur les compétences à développer pour être coordonnateur en UPE2A (différentes de celles développées en licence ou master FLE) ;
 - **est accessible à des collègues stagiaires à condition qu'ils aient mené un travail de réflexion approfondi** basé sur plusieurs observations croisées pour construire la posture et le recul nécessaires pour être perçu comme une personne ressource pour un établissement.

Le jury conseille à l'ensemble des candidats de prendre le temps de se former avant de présenter la certification.

Le jury rappelle que le Casnav propose, dans le cadre de la formation continue, un module qui permet aux candidats de prendre en charge les élèves allophones et de préparer la certification complémentaire. Ce module aborde notamment les textes de cadrage, le parcours des élèves allophones et leur prise en charge pédagogique, la rédaction du dossier et l'épreuve orale de la certification.

Ce module ne peut prendre sens que s'il s'accompagne de lectures, de la consultation des sites des Casnav, d'EDUSCOL et des formations « M@gistère ».

La certification complémentaire s'adresse à des enseignants déjà titulaires ou à des contractuels titularisés et ayant vraisemblablement pu bénéficier d'une formation initiale et de la formation continue. Cela signifie que les savoirs liés à la différenciation pédagogique, à l'évaluation, à la langue française (orthographe, grammaire, syntaxe, conjugaison, phonologie...), à la gestion des groupes constituent des préalables indispensables et que sans leur maîtrise fine il n'est pas envisageable d'obtenir la certification complémentaire en FLS.

Nous rappelons également que tout professeur et a fortiori tout candidat peut contacter le Casnav pour un approfondissement de la réflexion que suggère ce questionnement, pour une liste plus

étendue de lectures didactiques et pédagogiques, pour échanger sur les spécificités d'un élève allophone, mais aussi, dans la mesure du possible, pour demander à assister à une séance en UPE2A. Le jury tient d'ailleurs à remercier tout particulièrement les collègues qui ont accepté d'accueillir les candidats de cette session au sein de leur UPE2A. Ces observations ont permis de valoriser les dispositifs et ont bien souvent suscité admiration et enthousiasme auprès des collègues qui se sont présentés cette année à la certification.

Commission 1^{er} degré - LEGT

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur BOUCHARD

IA-IPR de LVE-Anglais

Président de la Commission

Composition du Jury :

- Bruno Bouchard, IA-IPR de LVE-Anglais
- Elsa Delcuzoul, IA-IPR de LVE-Anglais
- Marielle Chamoiseau, IA-IPR de LVE-Anglais
- Christophe Goarant, IA-IPR de LVE-Anglais
- Stéphane Kraitsowits, IA-IPR de LVE-Anglais
- Catherine Ferant, IEN (1^{er} degré – LVE)
- Christophe Ciavaldini, IA-IPR d’Economie-Gestion
- Mathilde Berthe, IA-IPR d’Education Musicale
- Alain Murschel, IA-IPR d’Arts Plastiques
- Myriam Mayet, CPD en Arts Visuels
- Stéphanie Champagne, Professeure d’EPS
- Valérie Lhuillier, CPD en EPS
- Florence Chaix, IA-IPR d’Histoire-Géographie
- Jean-François Arnal, IA-IPR d’Histoire-Géographie
- Vincent Pantaloni, IA-IPR de Mathématiques
- Emilie Bathier, IA-IPR de Philosophie
- Michel Jammes, IA-IPR de SES
- Daniel Scherrer, Professeur de STI
- Mélanie Perrin, IA-IPR de Physique-Chimie
- Romain Gorisse, IA-IPR de SVT

I Quelques statistiques :

- Disciplines non linguistiques représentées : Arts Visuels 1^{er} degré (3 candidats inscrits), EPS 1^{er} degré (5 candidats inscrits), Mathématiques 1^{er} degré (5 candidats inscrits), Sciences et Technologie 1^{er} degré (1 candidat inscrit), Histoire-Géographie 2nd degré (8 candidats inscrits), Physique-Chimie 2nd degré (4 candidats inscrits), Mathématiques 2nd degré (3 candidats inscrits), SES 2nd degré (4 candidats inscrits), S2I 2nd degré (3 candidats inscrits), SVT 2nd degré (4 candidats inscrits), Economie-Gestion 2nd degré (2 candidats inscrits), Education Musicale

2nd degré (1 candidat inscrit), Philosophie (1 candidat inscrit), EPS 2nd degré (2 candidats inscrits).

Nombre de candidats : 39 candidats présents sur 46 candidats inscrits.

On note un nombre de candidats supérieur à celui de l'an dernier (39 inscrits à la session 2024).

- Résultats : 28 candidats admis pour 11 candidats refusés.

Moyenne de 11.6 pour la session 2025 (13 pour la session 2024). Echelle des notes : de 07 à 18.

II Constats :

Le jury remarque, comme l'an passé, une nette évolution du niveau de maîtrise de la langue orale en production, la plupart des candidats offrent un modèle linguistique fiable (fluide, sans hésitations, idiomatique, spontané et ne présentant que très peu d'erreurs syntaxiques, grammaticales ou lexicales) et plus nombreux sont ceux qui s'expriment spontanément sans prendre appui sur leurs notes pour la première partie de prise de parole en continu. Quelques candidats apportent des supports pédagogiques pour illustrer leurs projets et savent faire des propositions pertinentes durant l'entretien. La qualité des dossiers proposés reste inégale et, même s'ils ne sont pas évalués, les dossiers constituent une préparation à l'examen. Les dossiers étaient de qualité très variable : certains très succincts (une demi-page) démontrent une forme d'impréparation, d'autres très riches, comportaient des annexes (projets de séances ou séquences complets et détaillés). Certains dossiers étaient globalement bien structurés et riches du point de vue du croisement des disciplines et de l'analyse du parcours professionnel. Il est nécessaire de montrer comment celui-ci a pu nourrir des compétences utiles et nécessaires à l'enseignement de la DNL en LVE. Les dossiers (même s'ils ne sont pas évalués) donnent à voir une première image du candidat et de son niveau de motivation et d'engagement. Plusieurs dossiers présentaient des fautes d'orthographe ou de frappe qu'une relecture élémentaire aurait pu permettre de corriger facilement. L'écrit se doit de rester réflexif, technique et professionnel. Si les expériences personnelles de pratique de la langue sont éclairantes, les candidats ne doivent pas se contenter d'un narratif de l'ordre privé de ces expériences.

Certains candidats sont néanmoins mal informés sur la nature de l'épreuve et sur le fonctionnement de la DNL. Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante ;
- Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats (des carences au niveau phonologique, grammatical, lexical, syntaxique et parfois une méconnaissance du lexique spécifique ; des candidats qui ne parviennent pas à se détacher de leurs notes) ;
- Des professeurs cette année encore trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Une absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline le fait d'être enseignée en langue vivante étrangère.
- Les candidats ne sont pas toujours au fait des spécificités et enjeux de l'EMILE / des DNL (impact sur les parcours, enjeux de l'enseignement précoce des LVE, contexte institutionnel du Plan Langue, lien avec les options et spécialités voire sections internationales ou européennes dans le second degré, croisement des didactiques pour que le cours ne soit pas une simple traduction du cours disciplinaire ordinaire en L1...)

Certains candidats ont pu bénéficier de la formation du Plan Académique de Formation Interlangue intitulée *Préparation aux Certifications Complémentaires et Académiques* qui s'est déroulée le mercredi 9 octobre 2024. Il va de soi qu'une préparation rigoureuse en auto-formation s'avère nécessaire pour compléter ce temps de formation.

III Recommandations :

Il est impératif d'informer le service de la Division des Examens et Concours dans le cas où un candidat inscrit décide de ne pas se présenter à l'examen.

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance, (notamment la phonologie (prononciation, accentuation, intonation) qui est déterminante) et de développer des compétences orales pour les mettre au service du projet et ne pas être contre-productif. Pour ce faire, entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement (cours de conversation) et observer ou co-animer (lorsque cela est possible) des cours de DNL et/ou de langue ou échanger avec des professeurs en charge de ces enseignements peuvent s'avérer fructueux. Avoir une bonne connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline est également un atout.

Il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve (notamment ceux régissant les SELO, le Baccalauréat Français International, les sections internationales et les dispositifs EMILE), de connaître le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ainsi que le référentiel académique des programmes de DNL**. Le niveau minimum de maîtrise attendu en langue est le **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les candidats ne se sentant pas au niveau requis ne devraient pas se présenter.

Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, démarche que certains candidats ont fait l'effort d'adopter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle (participation à un programme de mobilité ERASMUS+, par exemple). Les candidats sont invités à entrer en contact avec des enseignants de DNL déjà impliqués en section européenne, en section internationale ou dans des dispositifs EMILE pour le 1^{er} degré ou des enseignants de langue vivante afin de nourrir la réflexion didactique et pédagogique propre à engager et motiver pleinement les élèves bénéficiaires de dispositifs de renforcement linguistique. Nous conseillons aussi aux futurs candidats de développer leurs recherches sur le croisement des didactiques de l'enseignement de la langue vivante couplé à celui de la discipline non linguistique, qui donne tout son sens à cette certification, laquelle garantit un niveau d'expertise et de réflexivité sur ce double enjeu. Certaines propositions de mise en œuvre créatives, soignées, et respectant le nécessaire ancrage culturel nous ont paru très abouties. D'autres prestations laissent entrevoir une dimension encore très empirique, une démarche par essai erreur qui est à saluer et témoigne d'un premier niveau d'engagement mais demande à être précisée, enrichie d'expérimentations, d'un regard critique, d'observations croisées, voire de participation à des groupes de recherche ou de formation sur l'EMILE.

Plusieurs candidats ont manifesté une difficulté à identifier des ressources ou entrées culturelles permettant de croiser, par exemple, mathématiques et anglais : arts visuels, paysagisme, extraits d'œuvres littéraires... Certains méconnaissaient totalement l'importance

de cette entrée culturelle pour l'enseignement des langues, pré-requis important sinon central. L'approche interculturelle est quant à elle largement méconnue, or il est intéressant de savoir comment les mathématiques sont enseignées dans des aires culturelles anglophones autres.

Il est impératif, pour le candidat, de bien respecter le temps imparti à la prise de parole en continu (10 minutes maximum sur les 30 minutes de passation à l'oral). Certaines présentations se sont révélées trop longues, les candidats ayant dû être interrompus au bout des 10 premières minutes.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en oeuvre par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire ainsi qu'à la notion d'ancrage culturel à la sphère anglophone. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu et en interaction, compréhension orale, ...) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe. Il est important de connaître les programmes de langues vivantes en vigueur au lycée. Les candidats sont invités, lors de l'entretien, à s'appuyer sur une activité réalisée ou imaginée.

Certains candidats sont déjà engagés dans des projets collaboratifs à dimension internationale et font vivre l'ouverture de façon ambitieuse. Même si la plate-forme Etwinning et le dispositif Erasmus + semblent assez bien identifiés, la connaissance du cadre de référence et de toutes les ressources disponibles reste perfectible.

Certains candidats se présentent pour une DNL « collège », sans avoir réfléchi à la DNL « lycée » : c'est inapproprié. Pour enseigner la DNL en collège, les enseignants ont la possibilité de s'inscrire à la certification académique pour enseigner une DNL en collège.

Certains professeurs se présentent dans une démarche très personnelle juste pour "pouvoir enseigner l'ETLV". Il est rappelé aux candidats, que la certification complémentaire n'est pas nécessaire pour enseigner en cours d'ETLV. Si présenter la certification s'inscrit dans une réelle démarche de développement professionnel tout à fait louable, cette dernière n'a pas vocation à certifier la compétence de l'enseignant pour enseigner en cours d'ETLV mais bien à enseigner sa discipline d'origine en langue vivante. Il s'agit donc pour le candidat de démontrer sa connaissance des textes définissant un cadre exigeant la certification complémentaire pour enseigner ainsi que la plus-value pour les élèves.

Candidatures des enseignants du 1^{er} degré :

Le jury a salué la très bonne, voire l'excellente, maîtrise de l'anglais chez les candidats qui se sont présentés. Néanmoins, nous recommandons aux candidats des sessions ultérieures de travailler leur élocution / articulation afin d'être pleinement intelligibles par des élèves jeunes, en maternelle parfois. Nous rappelons qu'un niveau de langue B2, voire C1-C2, ne doit toutefois pas occulter la nécessité d'une réflexion sur les aspects didactiques et pédagogiques de la discipline non linguistique dans laquelle les candidats ont décidé de s'inscrire. De plus, une connaissance du dispositif EMILE dans le premier degré, des textes réglementaires, du CECRL et des programmes d'enseignement nous semble nécessaire.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 octobre 2004 parue au BO n° 2019-104 du 16 juillet 2019.

On lira le rapport : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/sections_binationales_et_internationales/baccalaureat_francais_international/

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/documents/pdf/referentiel_dnl-2024-10-22.pdf

Pour aller plus loin :

- Guide pour l'enseignement des langues vivantes sur Eduscol, en particulier les pages 41 à 45 (enseigner en langue vivante) : <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>

- Page Eduscol "Enseigner les langues vivantes" : <https://eduscol.education.fr/2522/enseigner-les-langues-vivantes>

- Au besoin, la page Eduscol dédiée à la DNL :

<https://eduscol.education.fr/681/apprendre-en-langue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>

Commission Lycée Professionnel

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame VAJTAI

IEN Anglais-Lettres

Certification complémentaire DNL Anglais en Lycée Professionnel Session 2025

Présentation de l'épreuve

Les épreuves de certification DNL sont ouvertes aux personnels stagiaires, titulaires ou contractuels en CDI. Elles reposent sur :

Un rapport : 5 pages maximum, en français, en langue vivante, ou les deux, présentant le parcours du candidat (CV, stage, projets, séjours professionnels...) ainsi que toute annexe jugée opportune, en lien avec le projet DNL (publication, projet...).

Une épreuve orale qui se décompose en deux temps : Une présentation en langue vivante de 10 mn par le candidat Un entretien de 20 mn : 10 mn en langue vivante, 10 mn en français

Les attendus

La Session 2025

9 inscrits :

- 1 Arts Appliqués option Design
- 1 Génie mécanique maintenance
- 1 Histoire-géographie
- 2 Eco-gestion option Hôtellerie-restauration
- 4 Eco-gestion option commerce / vente

9 reçus : 100% de réussite

L'excellent taux de réussite de cette session révèle que les candidats se sont appliqués à bien se préparer et à suivre les préconisations prodiguées dans les rapports de jury précédents et au cours des formations proposées par l'EAFC. Certains se présentaient pour la deuxième fois et le jury a pu apprécier les progrès réalisés grâce à une meilleure compréhension des attendus de l'épreuve et de ses exigences tant sur le plan de la connaissance des textes réglementaires que de l'assise linguistique. Certains candidats se sont engagés dans une mobilité apprenante en école de langue à l'étranger (Irlande, Lituanie) organisée par la Dareic. La majorité des candidats a procédé à une lecture minutieuse du CECRL dont les descripteurs des compétences langagières du niveau B2, niveau requis pour réussir l'épreuve. Ils ont tous veillé à une exposition à la langue anglaise régulière et variée. Le résultat de ces efforts est la démonstration qu'un travail approfondi et régulier de toutes les compétences de réception et de production amène à la réussite et le jury tient à féliciter tous les lauréats de cette session.

Cette réussite ne devrait néanmoins pas mettre à l'arrêt les efforts engagés et le jury encourage les lauréats à poursuivre ce travail d'acquisition et d'enrichissement de la langue anglaise particulièrement dans le domaine de la phonologie.

Préconisations pour les futurs candidats

S'engager dans la préparation à la certification complémentaire de DNL nécessite de comprendre que le professeur de DNL enseigne sa discipline en langue vivante mais n'enseigne pas la langue vivante en tant qu'objet. Pour l'enseignement de la LVE, il est accompagné par son binôme le professeur d'anglais. Le niveau requis pour réussir cette épreuve est le niveau B2 (utilisateur indépendant). Afin de pouvoir s'auto-positionner sur l'échelle des niveaux du CECRL, il est important de s'en emparer. Le CECRL est une base européenne pour l'enseignement des langues. Publié en 2001, il a pour but de repenser les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues. Il fournit une base commune pour la conception de programmes, de diplômes et de certificats. Il ne s'agit ni de manuel ni de référentiel de langues. En 2018, un volume complémentaire avec de nouveaux descriptifs a été publié.

La maîtrise des textes réglementaires régissant les Sections Européennes est indispensable, à savoir les modalités d'ouverture d'une section européenne, l'organisation et les contenus d'enseignement, les conditions et modalités de l'épreuve spécifique orale, les mobilités internationales, les dispositifs Erasmus+ et eTwinning.

La présentation de projets pédagogiques envisagés est appréciée du jury car elle atteste que le candidat a amorcé une réflexion sur la manière dont il se projette en tant que professeur de DNL. Au-delà de projets ayant pour objectif l'acquisition du lexique de spécialité, il est fortement recommandé de construire des contenus ayant un ancrage culturel dans l'aire linguistique concernée. Il conviendra de privilégier la découverte de cultures professionnelles spécifiquement associées à la langue étudiée afin de développer les compétences interculturelles des élèves, de développer leur esprit critique et de les éduquer à l'altérité. En lycée professionnel les professeurs de DNL n'ont pas de mal à trouver des thématiques porteuses de sens pour les élèves de sections européennes.

La recevabilité linguistique de la prestation est un facteur déterminant pour l'obtention de la certification complémentaire DNL. On ne saurait valider un enseignant dont le niveau de langue serait inférieur à celui de ses élèves de Bac Pro (B1+). Il est donc important de travailler toutes les compétences langagières, d'enrichir le lexique, de veiller à la correction syntaxique des énoncés et de bien les prononcer. Certains candidats surestiment leur niveau, s'appuyant sur des expériences de voyages ou de séjours de longue durée en pays anglophone. Si un apprentissage approfondi de la langue n'a pas été opéré en amont, il est fort probable qu'au-delà de l'expérience d'ouverture culturelle, le bénéfice en termes de compétence langagière ne soit réduit pour prétendre au niveau B2. Les compétences à travailler sont les suivantes : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale en continu, interaction orale et écrite, médiation : comprendre, interpréter, réagir, communiquer, coopérer.

Afin d'acquérir une autonomie langagière, le candidat devra atteindre un niveau suffisant pour être intelligible en langue cible. Un travail particulier des compétences linguistiques est également incontournable. Des manuels de grammaire et de phonologie peuvent constituer une base de travail de même que la lecture de textes authentiques, littéraires, journalistiques, écoute de Podcasts, de tutos sur YouTube, visionnage de séries en langue cible avec ou sans sous-titres en anglais, et enfin trouver des opportunités pour interagir et communiquer en anglais.

Le jury tient à attirer une attention particulière sur la maîtrise des règles phonologiques. Le discours du professeur de DNL doit être intelligible pour ses élèves et offrir un modèle fiable même si l'on n'attend pas qu'il soit impérativement modélisé sur le locuteur anglophone natif, nous savons que cela est irréalisable. Cependant un énoncé mal prononcé peut en entraver le sens et constituer un obstacle à la compréhension. Certains candidats font part de leur inhibition à prononcer correctement les énoncés en langue anglaise ce qui peut être lié à l'étrangeté de la langue pour un locuteur français. Pour y remédier il convient de bien connaître les règles indispensables suivantes :

L'articulation incluant la prononciation des sons / phonèmes. (Voir les règles de phonétique). La prosodie, incluant l'intonation, le rythme, l'accent tonique, le débit et le découpage. L'intelligibilité, c'est-à-dire l'accessibilité du sens pour les auditeurs.

En conclusion, le jury met en garde sur ce qu'il faut éviter afin de mettre toutes ses chances de son côté pour réussir cette épreuve :

- Se baser sur une seule expérience de mobilité plus ou moins longue.
- Penser que « parler » en langue cible suffit pour améliorer son niveau.
- Se contenter d'un lexique de base, il faut au contraire se doter d'un bagage de mots (synonymes, équivalents) qui pourra densifier le discours.
- Penser que le fait d'avoir été compris par un ou des locuteurs natifs dans des situations de communication diverses atteste d'un bon niveau.
- Se consacrer à une seule activité, par exemple regarder des films en VO.

Afin de se préparer au mieux, les futurs candidats pourront prendre appui sur la lecture de diverses ressources :

- Le rapport de l'inspection générale publié en 2018 : Pour une meilleure maîtrise de la langue, oser dire le nouveau monde.
file:///C:/Users/nvajtai/Downloads/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf
- Sur Eduscol, [Le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée : https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee](https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee)
- Le site Emilangues conçu pour accompagner l'enseignement des langues et de la DNL au sein des SELO : <https://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>
- Le portail des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe propose un ensemble de ressources et des liens utiles, notamment vers le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/home>
- Le guide des possibles pour sensibiliser les élèves à l'Europe <https://eduscol.education.fr/document/11630/download?attachment>
- Le site de la DAREIC de l'académie d'Orléans-Tours : <https://www.ac-orleans-tours.fr/relations-europeennes-et-internationales-et-cooperation-121828>
- <https://www.coe.int/fr/web/portfolio/the-common-european-framework-of-reference-for-languages-learning-teaching-assessment-cefr>
- Essential Grammar in Use, Raymond Murphy, Cambridge University Press (with answers) Intermediate / Advanced

- English Vocabulary in Use, Stuart Redman, Cambridge University Press. Pre-intermediate / Intermediate Book with answers.
- English Pronunciation in Use, Mark Hancock , Cambridge University Press. Intermediate (B1/B2)
- Le vocabulaire de l'anglais, 3ème édition – Agathe Majou, Annie Sussel, Corinne Denis – Hachette Supérieur, 2016.

Enfin, nous encourageons les futurs candidats à prendre attache auprès de la DAREIC pour mettre en place une mobilité personnelle en pays anglophone, qui, en complément d'un approfondissement linguistique régulier et structuré, leur permettra de monter en compétence.
Nous souhaitons bonne chance aux futurs candidats.

La présidente du jury

Nancy VAJTAÏ – IEN 2D EG- LLVE Anglais

Commission LEGT

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame FAUVET

IA-IPR de LVE-Espagnol

Présidente de la Commission

Composition du Jury

- Carine Fauvet, IA-IPR de LVE Espagnol
- Florence Chaix, IA-IPR Histoire-Géographie
- Michel Jammes, IA-IPR Sciences Economiques et Sociales
- Vincent Pantaloni, IA-IPR Mathématiques

Statistiques

Cette session voit une baisse du nombre de candidats par rapport aux sessions précédentes. 3 professeurs, tous enseignant dans le secondaire, se sont inscrits et présentés cette année. Les DNL concernées sont :

- Histoire-Géographie : 1 candidat
- Sciences Economiques et Sociales : 1 candidat
- Mathématiques : 1 candidat

Les 3 candidats ont été admis.

Moyenne globale pour la DNL Espagnol : 12

Note la plus haute : 15

Note la plus basse : 10

Remarques concernant les candidats et l'épreuve

Profil et préparation des candidats

Comme les années précédentes, le profil et les parcours des candidats sont variés. Certains se présentent à la certification complémentaire afin de pouvoir intégrer une section ou un dispositif déjà existant dans leur établissement, d'autres souhaitent pouvoir valoriser leurs compétences en langue espagnole dans la suite de leur carrière de professeur.

Le jury constate que la qualité des rapports dactylographiés est inégale. Si certains ont été rédigés avec soin et présentent des projets pédagogiques ou des activités qui indiquent que les candidats se sont projetés dans l'enseignement de leur discipline en langue étrangère, d'autres en revanche présentent

de façon trop succincte une expérience professionnelle ou personnelle en lien avec la langue et la culture hispaniques. Même s'il n'est pas évalué, le rapport reflète déjà la réflexion du candidat sur l'enseignement d'une DNL et ne doit pas être négligé.

Les candidats ont tous échangé avec le(s) professeur(s) d'espagnol de leur établissement. Les observations de séances ou le travail de collaboration restent toutefois rares. Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de ces pratiques pour mieux comprendre comment chacun, professeur de LVE et professeur de DNL, peuvent contribuer ensemble au développement des compétences des élèves et ainsi faciliter la prise de recul du candidat lors de l'examen.

Les prestations orales

Le jury constate une amélioration du niveau de maîtrise de la langue par les candidats qui se sont en général exprimés dans une langue de bonne facture et sans avoir besoin de recourir à leurs notes. Pour rappel, le niveau du CECRL requis pour être admis est à minima B2.

Comme l'an dernier, l'intérêt de la majorité des candidats pour développer l'ouverture culturelle chez les élèves par le biais de l'enseignement de leur discipline dans une langue étrangère est perceptible. Toutefois, les candidats se limitent souvent aux éléments culturels des pays de langue espagnol qu'ils connaissent ou aux idées qu'ils s'en font et n'ont pas toujours su faire la démonstration de leur curiosité intellectuelle pour l'ensemble de l'aire linguistique.

Par ailleurs, la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère reste un point faible des candidats. La réflexion sur ce que représente l'enseignement d'une discipline non linguistique est à approfondir, certains candidats se contentant de quelques notions vagues et peu structurées, qui montrent que le questionnement préalable est insuffisant.

Conseils et recommandations

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc et invitons les futurs candidats à s'en saisir :

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le/les pays de l'aire hispanique si possible ; se saisir des moyens de communication et des outils numériques pour consolider sa maîtrise de la langue (regarder les émissions, films et séries en VO, télécharger des podcasts ou écouter la radio grâce aux applications « RTVE » ou « A la carta » ; parler en espagnol avec les collègues et/ou avec l'assistant de l'établissement ; observer quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement ; participer à une mobilité à l'étranger, par exemple dans le cadre du programme Erasmus+ ; etc.
- **Améliorer sa connaissance de la culture et de la civilisation** de l'ensemble des pays dans lesquels est parlée la langue, en dépassant les représentations stéréotypées.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et l'enseignement de DNL (notamment les modalités d'évaluation au baccalauréat), le Bac Français International, la section binationale Bachibac (pour les professeurs d'Histoire-géographie).
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE : perspective actionnelle, priorité à l'oral, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"...

- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques, **en articulation avec l'enseignement de la LVE**. Pour cela, collaborer avec les professeurs de LVE et de DNL de l'établissement ou d'établissements proches. Il est important d'effectuer des observations de séances de DNL afin de ne pas avoir uniquement une vision théorique de ce qu'est cet enseignement, ce qui facilitera la prise de recul lors de l'examen.

Le jury recommande aux candidats la consultation du portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours et du site Eduscol.

Sur le portail des langues de l'académie :

- Textes réglementaires et pratiques pédagogiques pour les LVE :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique200>

- Enseignements européens et internationaux (SELO, DNL, Sections binationales, SI, BFI) :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique435>

Sur Eduscol :

- « Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée », notamment la partie « Les enseignements en langue étrangère dans le second degré » (pp40-46)

<https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>